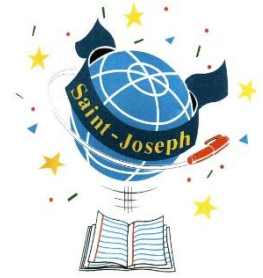


Ecole Saint-Joseph de Bois-de-Breux
Rue de Herve 667
4030 Grivegnée
Direction : M. JB Blaise
☎ 04/365 00 82 – 0473/760690
✉ directionstjosephbdb@gmail.com
🌐 <http://www.saintjosephboisdeboux.be>



Liège, le 25 février 2022

Chers parents bonjour,

Voici déjà un moment que la newsletter n'avait plus été mise à jour. C'est aujourd'hui chose faite !

Ces dernières semaines, nous avons pu enfin reprendre une vie de plus en plus normale ! Nous nous en réjouissons et attendons encore la levée de plusieurs mesures afin de pouvoir toujours davantage revivre comme avant.

Les élèves de P1 et P2 ont donc déjà profité de cet assouplissement : ils sont allés assister à une pièce de théâtre aux Chiroux. Les échos de cette expérience ont été très, très positifs !

De même, les élèves de P3 et P4 ont eu l'occasion de se rendre à l'opéra. Une grande découverte pour la majorité d'entre eux. Beaucoup d'étonnement, de surprises, de premières !

Dans le même ordre d'idée, la levée de plusieurs mesures sanitaires nous permet de confirmer la tenue du séjour à Wégimont (23, 24 et 25 mai) pour les élèves de deuxième primaire et du séjour à Malmedy (8, 9 et 10 juin) pour nos grands élèves de sixième année primaire.

Je profite ensuite de cette lettre pour, une fois encore, vous remercier pour la réponse que vous avez réservée à l'action proposée par l'Association des Parents de l'école. Beaucoup de chocolats ont été vendus ! Merci encore pour votre adhésion.

Je voulais enfin insister sur deux règles que la grande majorité respecte. D'abord, la ponctualité : les cours commencent à 8h25 pour les élèves des classes primaires et à 8h45 pour les élèves des classes maternelles. Personne n'est à l'abri d'un accident, bien sûr. Toutefois, nous déplorons que certains élèves (peu mais trop quand même) arrivent régulièrement avec 5 ou 10 minutes de retard. Je vous remercie de veiller à cela : lorsqu'un élève se présente en retard, il n'est que très rarement responsable... ! Ensuite, si votre enfant s'absente, vous devez fournir un justificatif écrit. Un modèle se trouve sur notre site

(http://www.saintjosephboisdebreaux.be/wa_files/Justificatif_absences_5B1_5D.pdf). Merci de remettre ce justificatif (certificat médical lorsque l'absence dépasse 3 jours) au titulaire de votre enfant. C'est plus simple et plus direct que de me l'envoyer par mail. Si vous n'avez pas d'autre solution, vous pouvez me les envoyer mais le titulaire est celui qui doit conserver ce justificatif.

Je vous remercie de m'avoir lu et vous souhaite une excellente semaine de congé !

Bien cordialement,